

La charte des adhérents à l'UNOFORMATION

Un engagement partagé par des organismes de formation indépendants pour favoriser et valoriser la formation professionnelle continue des officinaux

1. PROFESSIONNALISME

L'organisme de formation se porte garant des compétences de ses intervenants. Il s'engage à proposer des méthodes et outils en adéquation avec les besoins des officinaux.

2. INDEPENDANCE

L'organisme de formation s'attache à accomplir ses actions de formation dans un esprit de rigoureuse indépendance à l'égard des tiers et au mieux de l'intérêt de son stagiaire.

3. ETHIQUE

L'organisme de formation s'engage à respecter la législation en vigueur en matière de formation professionnelle continue et en particulier s'agissant de publicité et d'actions de communication.

4. RESPECT

L'organisme de formation veille au respect de la confidentialité des informations portées à leur connaissance par les stagiaires au cours d'actions de formation ainsi qu'à la déontologie professionnelle que suppose la relation pédagogique. Il respecte également la confidentialité des éléments communiqués dans les échanges entre membres.

5. UNION

Les organismes de formation adhérents s'unissent pour défendre les intérêts des organismes de formation indépendants dans leur pluralité et promouvoir une formation professionnelle continue pérenne et de qualité.